

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

P. 2 RÉGULARISATION DES CONSTRUCTIONS
P. 3 PORTRAIT D'ANTOINE WASSERFALLEN
PP. 4-6 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
ET ADJUDICATIONS
P. 7 PORTRAIT DE JOËL DI NATALE

CULTURE

P. 8 250 ANS DU COLLÈGE DE BAGNES
P. 9 BIBLIOTHÈQUE

MAGAZINE

PP. 10-11 LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL
P. 12 SOUTIEN À LA JEUNESSE, DU NOUVEAU
P. 13 TAXE DE SÉJOUR
P. 14 PORTRAIT DE LOUIS MARET



BAGNES infos

UNE ACTIVITÉ DENSE

La vie communale est rythmée par les échéances politiques qui, tous les quatre ans, appellent la population à renouveler ses autorités. Le 1^{er} janvier de cette année nous avons donc entamé une nouvelle législature. Le bon esprit qui anime le Conseil – réduit à 9 membres depuis la votation de juin dernier – ne sera pas de trop pour relever les nombreux défis qui jalonnent sa route. Les incertitudes et les mutations constantes qui les accompagnent obligent parfois le Conseil communal à naviguer à vue. Confiants cependant dans l'attractivité de leur commune, les conseillers sont convaincus qu'elle saura, en tout temps, faire valoir ses atouts.

Quelques domaines subissent de plein fouet ces changements. L'énergie est le secteur soumis aux plus fortes pressions, si fortes d'ailleurs qu'elles risquent de mettre en péril les sociétés propriétaires de Mauvoisin. Il est non seulement important de garder confiance dans notre outil de production hydro-électrique mais encore d'anticiper les mutations à venir en mettant en place une politique apte à défendre nos emplois, à promouvoir notre savoir-faire, voire à le développer. C'est cet objectif-là qui, à lui seul, justifie le contrat de fermeture de notre réseau que nous avons signé, l'automne dernier, avec nos communes partenaires. Un Conseil plus réduit gagnera en cohésion, en proactivité et partant en capacité de décision. On sait que le temps politique s'écoule à un rythme différent de celui de l'économie. Un Conseil communal, s'il n'a pas à se plier aux lois de l'économie, a cependant le devoir de les cadrer, afin que celle-ci soit réellement au service de ses concitoyennes et de ses concitoyens. Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi tant, par exemple, pour le développement de Curala que pour celui des Mayens-de-Bruson, comme pour celui de tous les autres projets communaux.

L'avenir touristique du Haut Val de Bagnes nous préoccupe également, plus particulièrement la mise en valeur des nombreuses richesses de son paysage, de sa géologie, de sa flore et de sa faune. Le renouvellement de la convention de la zone protégée nous permettra de lui donner un nouvel élan. Comme vous pouvez le constater, le travail ne manquera pas. Cette activité dense est bienvenue en ces temps d'incertitude économique. C'est tant mieux car tout le monde pourra ainsi en profiter.

Éloi Rossier, Président de la Commune de Bagnes

VISAGES DE BAGNES

Dans cette édition, vous pourrez découvrir quelques-unes des personnes qui s'engagent pour la commune de Bagnes, soit en y exerçant une fonction électorale, soit en étant employées de l'administration, soit en s'engageant fortement pour des projets qui ont permis au village de se construire.

En pages 10 et 11, nous vous présentons les neuf conseillers communaux élus en fin d'année dernière : quatre nouveaux visages ont fait leur apparition au sein de l'Exécutif.

Nous avons aussi le plaisir de vous faire découvrir deux nouveaux cadres : le directeur du SIB-Groupe, Joël Di Natale, apparaît en page 7, tandis que le nouvel architecte communal, Antoine Wasserfallen, vous est dévoilé en page 3.

Vous découvrirez enfin un portrait de Louis Maret, l'une des figures marquantes du développement de la station de Bruson.



De gauche à droite : Norbert Fellay, Antoine Cretton, Yves Bruchez, François Cortthay, Anne-Michèle Lack, Eloi Rossier, Jean-Baptiste Vaudan, Vincent Michellod, William Besse, Frédéric Perraudin

> NUMÉRO D'URGENCE : 027 777 11 50

Un service de piquet est à disposition des citoyens 24 h/24 h pour les problèmes ou dégâts concernant : Routes > Déneigement > Irrigation > Cours d'eau > Electricité > Eau potable > Egouts > Chauffage à distance

INFORMATIONS EN CAS DE CATASTROPHE : 0844 811 936

LA RÉGULARISATION EN TRÈS BONNE VOIE

Dans le cadre de l'affaire dite « des constructions illicites », le Conseil d'Etat du canton du Valais a demandé à la commune d'élaborer un catalogue de mesures destinées à régler tous les dossiers concernés. Le 23 décembre 2016, le Conseil communal de Bagnes a adressé au Conseil d'Etat un rapport détaillé synthétisant l'état d'avancement de la régularisation administrative. Tous les dossiers expertisés ont par ailleurs également été transmis au Ministère public, à sa demande.

En mai et juin 2016, le Conseil communal avait déjà communiqué au canton toutes les mesures organisationnelles mises en œuvre pour assurer une stricte application du droit dans le domaine des constructions au sens large (Loi sur les constructions, LRS, LFAIE, etc.). Le 23 décembre, la commune adressait au canton des éléments détaillés et probants pour garantir l'application des mesures précitées.

Les décisions suivantes ont été prises par le Conseil communal :

1. APPLICATION DU DROIT CANTONAL.

À la suite de la transmission orale du pré-rapport par les experts, en décembre 2015, le Conseil communal a décidé d'appliquer sans délai le droit cantonal sur les constructions et d'abandonner la spécificité de l'art. 90 lettre b du RCCZ concernant le calcul des densités constructibles (cf. Arrêt du TF du 2 avril 2012).

2. DÉLIVRANCE SYSTÉMATIQUE DU PERMIS D'HABITER.

Comme recommandé par l'expertise, dès le 1^{er} janvier 2016, toute nouvelle construction terminée fait désormais l'objet d'un permis d'habiter. Cette tâche est aujourd'hui assumée par notre service des constructions, en collaboration avec le bureau d'experts mandaté, BTEE SA.

3. RENFORCEMENT AU SERVICE DES CONSTRUCTIONS. LE CC A DÉCIDÉ :

> **L'abrogation de la commission des architectes** entrée en fonction début 2009. Les

collaborateurs techniques du service des constructions assument aujourd'hui pleinement la tâche d'analyse des dossiers déposés. Aucun architecte n'a participé aux séances de la Commission des constructions depuis juin 2016.

> **La réorganisation du service des constructions** en deux sous-services, « technique » et « police des constructions », autonomes. Ces services fonctionnent à satisfaction.

> **L'engagement d'un architecte communal** qui a pris ses fonctions en septembre 2016, participe à la Commission des constructions et s'engage dans les dossiers de régularisation et la police des constructions.

> **L'engagement d'une collaboratrice administrative** à 100 % afin de compléter l'équipe actuelle et de renforcer le team de la police des constructions.

Notre service des constructions compte environ 9 EPT, sans tenir compte bien évidemment des mandats externes cités sous chiffre 4 ci-dessous.

4. RÉGULARISATION DES DOSSIERS EXPERTISÉS ET EN SUSPENS.

Le CC a fait appel aux compétences externes suivantes :

> **Le bureau BISA SA, à Sierre** soutient la Commune dans les procédures de régularisation nécessitées par le rapport d'expertise (15 dossiers). Au 31 décembre 2016, le bureau BISA SA a rendu son rapport final pour 12 des 15 dossiers. 11 de ces dossiers ont fait l'objet d'une analyse approfondie par la Commission ad hoc « Police des constructions ». Les propositions de la Commission ont été approuvées par le CC.

> Deux dossiers ont été traités au début 2017 sur la base des conclusions de BISA SA et du Service juridique du Registre foncier.

> Les 2 dossiers restants ne nécessitent aucune procédure de régularisation (abandon du projet).

> **Le bureau BTEE SA** renforce, le temps nécessaire, le service « Police des constructions » en

charge de la délivrance des permis d'habiter. Notre administration s'est attelée à la délivrance des permis d'habiter avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013. Ce rattrapage représente une tâche extrêmement importante. Au 31 décembre 2016, l'état du dossier se présentait ainsi pour les quatre années concernées – 2013 à 2016 :

- 67 permis d'habiter ont été délivrés suite à des visites sur site du service des constructions ;

- 89 dossiers ont fait l'objet d'une visite de BTEE SA et les rapports permettront au service des constructions de rédiger les permis d'habiter ;

- Il reste 92 visites sur site à réaliser. Elles seront faites durant l'année 2017.

L'objectif final reste de pouvoir procéder le plus rapidement possible à la délivrance des permis d'habiter systématiquement et sans délai.

5. CADRE GÉNÉRAL DE LA RÉGULARISATION.

Au vu de l'avancement de notre mandataire BISA SA, le CC a pu procéder à la régularisation de la plupart des dossiers visés par l'expertise (11 dossiers au 31 décembre 2016). Par ailleurs, 80 dossiers devant faire l'objet d'une régularisation avaient été annoncés en date du 10 mai 2016. Depuis, 47 dossiers supplémentaires sont apparus suite à l'analyse méticuleuse de chaque nouvelle demande et des rapports de BTEE SA dans le cadre des visites pour la délivrance des permis d'habiter. À la fin décembre 2016, la Commission ad hoc « Police des constructions », qui s'est adjoint les services d'un avocat-conseil en la personne de M^e Antoine Zen Ruffinen, a pu traiter et régulariser 81 dossiers de construction. Les 46 dossiers restants doivent encore faire l'objet d'un traitement par la Commission précitée.

6. LFAIE.

Nous avons adressé au SJRF les 6 dossiers sur lesquels les experts avaient un doute quant au respect de la LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger). Cinq ont été réglés au 31 décembre 2016 et la détermination du SJRF pour le dossier restant vient de nous être adressée et pourra être finalisée.

« C'EST UNE FORMIDABLE ÉTAPE DE MA CARRIÈRE »

Le nouvel architecte communal, Antoine Wasserfallen, a du travail plein les bras. Rencontre.

Antoine Wasserfallen (56 ans) est rentré d'Inde pour devenir l'architecte communal de Bagnes. Certains de ses amis se sont demandés s'il avait reçu trop de soleil sur la tête. Mais la tête d'Antoine Wasserfallen est bien posée sur ses épaules et semble être tout à fait adaptée pour s'intégrer aux rudes paysages de la vallée et aux fortes têtes qui l'habitent.

Avant de s'installer à Cries, le nouvel architecte de la commune résidait entre l'Inde et Naples, où vivait son épouse, une chanteuse cubaine: « Il y a quelques années, j'ai ressenti le besoin de ne plus vivre dans une réalité romande conventionnelle: j'avais vraiment besoin de changer de paysage mental et physique. En Inde, j'ai monté un bureau de planification technique et d'édition de plan. » Mais, constate-t-il, l'offre qu'il proposait était un peu en avance sur les besoins de ses clients potentiels.

Il a donc décidé de postuler pour devenir l'architecte communal que Bagnes recherchait: « Mon profil correspondait à ce que la Commune voulait. Elle désirait une personne au bénéfice d'une solide expérience en expertise des constructions, possédant des connaissances dans l'hôtellerie et dans le management de projet. » Des atouts et compétences qu'il possède.

Architecte depuis son entrée dans la vie professionnelle, il a aussi une expérience d' élu, puisqu'il a été conseiller municipal à Moudon, durant une législature. Spécialiste de l'expertise immobilière, à l'EPFL, il a beaucoup travaillé pour les tribunaux. Fils d'un aménageur du territoire connu, il est baigné dedans depuis tout petit et se réjouit de collaborer avec celui de la commune, Tristan Larpin. Il s'est aussi spécialisé dans le domaine du design hôtelier qu'il enseigne encore à l'université: il a formé près de 7000 personnes au management hôtelier à l'Ecole hôtelière de Lausanne.

DE NOMBREUX DÉFIS

À son entrée en fonction, Antoine Wasserfallen a fait de la consolidation de son service une priorité. Durant les trois années écoulées, cet effectif est passé de 4 à 12 personnes. « L'équipe est exposée à de grands défis et mon rôle consiste aussi à lui permettre de les relever. Nous avons augmenté sa réactivité, c'était une nécessité. » Il faut savoir que le Service des



Antoine Wasserfallen

constructions de Bagnes traite plus de 300 autorisations par année. « Mon rôle consiste aussi à assurer la cohérence technique des décisions, le suivi et la traçabilité. »

Le Service des constructions s'organise autour de trois secteurs distincts: gestion RH et organisation du service, autorisation et permis, enfin suivi des projets de construction communaux. Il est évident que, dans ce dernier domaine également, l'équipe dirigée par Antoine Wasserfallen est bien occupée. « Nous avons de nombreux dossiers en route. »

Il mentionne le nouveau collègue de Versegères, qui va être autorisé dans les semaines à venir; la gare TMR et le suivi de la place de Curala; la Maison de Commune et le « pôle » administratif; le Centre sportif; le centre médical de Verbier « MediBagnes ».

BAGNES, VILLE SUISSE

Le nouveau responsable du service des constructions a donc assez de pain sur la

planche. Mais ça ne lui fait pas peur: il aime les défis et le parler franc: « Certains de mes amis se sont demandés ce que je venais faire ici, si je n'allais pas m'enterrer dans cette belle montagne. Eh bien, c'est simple: je viens relever un passionnant défi. Le nombre d'autorisations à délivrer et l'ampleur des investissements réalisés apparentent Bagnes à une ville de bonne taille en Suisse romande. Donc, non, je rassure mes amis, je ne suis pas venu m'enterrer à Bagnes. Bien au contraire, dans un plan de carrière, six à huit ans de réussite dans une telle commune seraient une super expérience et une carte de visite exceptionnelle pour la suite. C'est une formidable étape de ma carrière. »

Côté loisirs, quand il en a le temps, Antoine Wasserfallen accompagne sa femme Doris dans ses concerts (aussi en Entremont), la soutient dans les studios d'enregistrements et dessine les couvertures de ses disques.

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 10 janvier au 20 mars 2017

Répartition des dicastères, nominations des Commissions et des représentations

Le CC accepte la répartition des dicastères (voir pages 10-11) et nomme les Commissions permanentes, non-permanentes, ainsi que les groupes de travail et les représentations (voir www.bagnes.ch, sous espace officiel, pouvoir exécutif).

> 17.01.17

Forêt bourgeoisiale au Tongne

La Bourgeoisie accepte de reprendre gratuitement les « botzas » n°s 33220 et 33221 de Gisèle Mayor.

Parking des Marais-Verts - projet d'acte des réunions de parcelles, de report de servitudes, de constitution de PPE et de constitution de servitudes

Le CC accepte les modalités de cet acte, en rappelant qu'elles découlent principalement des conventions signées en 2009 et 2013 avec les représentants de la Résidence Alex. Il est rappelé encore la décision du CC du 6 décembre dernier de mandater un expert indépendant pour analyser le bien-fondé du décompte final du parking. La réalisation de ce parking de 230 places ne présente pas de dépassement budgétaire. Il est toutefois demandé qu'un historique du dossier soit présenté aux nouveaux Conseillers généraux lors du plénum du 30 janvier prochain. Les résultats de l'expertise seront communiqués au Conseil général et dans une prochaine édition du « Bagnes Infos ».

Salaires 2017 du personnel communal

Le CC prend acte que l'indexation 2017 est de -0.4 % et décide que l'augmentation des salaires sera limitée au 1 % de part d'expérience prévu par le règlement.

> 24.01.17

Service des finances

Le CC nomme Magali Troillet, de Lourtier, au poste de collaboratrice aux finances à 60 %, avec une entrée en fonction le 1^{er} avril 2017.

Règlement de soutien à la jeunesse

Le CC valide les modifications exigées par le Canton concernant ce règlement, qui ont été soumises au Conseil général le 30 janvier suivant pour approbation (voir page 12 pour la présentation complète).

> 07.02.17

Centre sportif

Le CC accepte l'aménagement final du mur de grimpe de la salle omnisports, dont le coût s'élèvera à CHF 280 000.– environ.

Zone mixte M2 à Périn/Verbier

Le CC approuve la procédure de mise à l'enquête publique prévue pour la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones concernant la zone mixte M2 à Verbier (parcelles jouxtant en aval le centre sportif) : zone destinée aux « constructions et installations publiques et/ou privées, aux activités éducatives, récréatives et sportives, aux commerces, hôtels, auberges de jeunesse, à l'hébergement touristique conformément aux prescriptions fédérales en la matière, LRS et ORS, ainsi qu'aux parkings publics et privés ».

Cabinet médical des Arcades/Verbier

Le CC prend acte que les travaux de rénovation du cabinet médical débuteront ce printemps et que des locaux provisoires seront proposés pour le D^r El-Ghaoui dans des studios voisins, le temps de cette rénovation.

Subventions 2017-2020 aux partis politiques

Le CC arrête la subvention totale aux différents partis politiques représentés à CHF 9000.– et maintient sa méthode de répartition à la fois forfaitaire et proportionnelle, selon les suffrages obtenus lors de la dernière élection en automne 2016.

Protocole d'accord entre la Commune de Bagnes et le district de Chongli de Zhan-gjiakou, République populaire de Chine

Le CC accepte le protocole d'accord (sorte de pré-jumelage) qui a été signé par la délégation communale, le 14 février dernier. Ce protocole ne présente aucun engagement financier et sera présenté plus en détail lors de la prochaine édition.

> 21.02.17

Centre sportif de Verbier

Le CC accepte l'aménagement d'un nouveau bassin d'eau chaude extérieur, compte tenu de la forte plus-value apportée au nouveau Centre sportif. Cet aménagement présente un coût de CHF 850 000.– qui est compensé par des mesures d'économies arrêtées dans le programme du Centre sportif.

Service des eaux et énergie

Le CC nomme Alexandre Gillioz en qualité d'ingénieur hydraulique, à 100 %, avec une entrée en fonction le 1^{er} mai 2017.

Service routes et cours d'eau, auxiliaires

Georges-André Luisier et Jacky Troillet sont engagés comme auxiliaires pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 novembre 2017.

Police municipale – poste d'assistant de sécurité à 100 %

Le CC accepte de mettre au concours un poste à 100 % d'assistant de police pour compléter l'effectif de la police municipale (17,6 EPT). Avec cet engagement, les prestations et les honoraires des sociétés de sécurité tierces diminueront sensiblement.

Patentes

Le CC délivre les autorisations d'exploiter suivantes :

- > Le Milk Bar à Verbier, par Pierre-Yves Le Guiriec.
- > Chez Dany à Verbier, par Laurent Royer.
- > La Casbah à Verbier, par William Chatel.
- > Le Chalet gourmand à Verbier, par Simon Tornay.
- > Le Carrefour à Bruson (anciennement le Brooter's), par Alan Woolman.
- > The Verbier Lodge, par Ashley Crook.

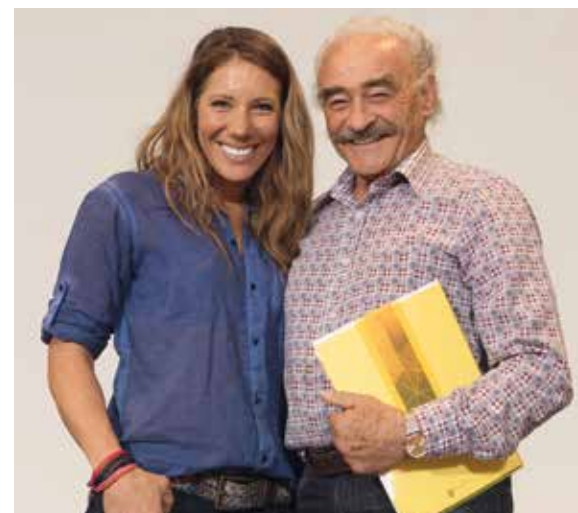
Places bourgeoisiales aux Esserts/Verbier

Le CC accepte la location à la société Eika SA d'une place de parc pour le prix de CHF 500.–/an, conformément à sa pratique.

Mérites sportifs et culturels – accueil des nouveaux résidents et promotions civiques

Le CC a organisé sa soirée des mérites sportifs et culturels le 31 mars et celle de l'accueil des nouveaux résidents et de la promotion civique aura lieu le 5 mai prochain.

Géraldine Fasnacht et Hilaire Dumoulin



Paroisses catholiques

Le CC accepte que ses heures soient assumées par M^{me} Anne Genoud de Verbier (6 périodes hebdomadaires en classe primaire), par M^{me} Martine Jaques de Sarreyer (6 périodes hebdomadaires en classe primaire) et par M^{me} Katia Joris de Levron, à 20 %, pour la pastorale des Jeunes.

Espace Saint-Marc

Le CC accorde un soutien de CHF 3000.– à Pro Senectute Valais pour la location de l'Espace Saint-Marc, pour le carnaval des aînés.

Utilisation de l'école de Fionnay par la Société de Développement du Val de Bagnes

Le CC accepte l'utilisation du premier étage de l'ancienne école de Fionnay pour un bureau d'information de la SDVB durant l'été 2017.

Association Rigzen-Zanskar

Le CC accepte l'aménagement de photos du Zanskar sur le chemin du bisse de Verbier pour les mois de juillet et août 2017.

Talent Card national et régional

Le CC arrête le soutien à CHF 2000.– pour les sportifs individuels bénéficiaires d'une Talent Card sur le plan national et de CHF 1000.– pour le niveau régional. Pour les sports d'équipe, ce montant est de CHF 1500.– pour le niveau national et de CHF 500.– pour le niveau régional. La somme peut varier en fonction du nombre de bénéficiaires.

Ensemble vocal Renaissance

Le CC a accordé un soutien de CHF 1500.– pour cet ensemble vocal pour son concert du 12 février dernier.

Spectacle d'Erika Wiget « Je voulais vous dire quelque chose, mais quoi? »

Le CC soutient ce spectacle par la mise à disposition de la salle de Saint-Marc.

Organe de révision de la Commune et de la Bourgeoise

Le CC a proposé au Conseil général du 22 mars d'attribuer le mandat de révision de la période législative 2017-2020 à BDO SA.

> 28.02.17

Fusion Bagnes-Vollèges, avis pilier public

Dans le cadre du processus de fusion avec la Commune de Vollèges, le CC souhaite intégrer à ses travaux des représentants de la société

civile. Quatre commissions seront constituées, à savoir :

> Identité.

> Administration.

> Finances.

> Services techniques/travaux publics.

Un délai a été donné au 15 mars 2017 pour que les personnes intéressées s'adressent à Frédéric Perraudin, secrétaire communal (027 777 11 00). Passé ce délai et si nécessaire, le CC prendra directement contact avec des citoyens susceptibles d'être intéressés.

Site de Curala

Appel d'offres à investisseurs

Le CC valide le projet de « Règlement et cahier des charges » de l'appel à investisseurs du développement du site de Curala, préparé par Gregory Rebeschini et qui a été publié dans le BO du 10 mars 2017.

> 07.03.17

Ecole de Villette

Le CC accepte la pose de 5 portacabines dans la cour de l'école pour aménager une nouvelle salle de classe.

Ecole primaire – études surveillées

Le CC accepte la prise en charge de 180 périodes d'études surveillées, par année, pour les élèves de primaire en difficulté.

Ecole primaire – écrans tactiles

Cinq écrans tactiles seront installés pour poursuivre la politique de remplacement des tableaux noirs.

Modification partielle du PAZ/RCCZ de Curala

Le CC mandate le bureau de Sandra Priod-Dayer pour mener à bien la procédure de modification partielle du PAZ/RCCZ nécessaire au projet de Curala.

Service des eaux et égouts

Le CC nomme Sabine Garlet, actuellement secrétaire au SIB-Groupe, au poste de collaboratrice administrative à 50 % au Service des eaux et égouts.

Patentes

Le CC accorde les autorisations d'exploiter suivantes :

> Le Bottle Brothers, Verbier, par Marcus Bratter.

> Le B&B chez Mado, par Nicoletta Moruzzi.

> Hôtel Ermitage/Verbier, par Hugo Perraudin.

Société de musique l'Avenir – cautionnement communal

Le CC accepte de cautionner à hauteur de CHF 1,2 million le crédit de CHF 1,5 million qui sera contracté par la Société de musique l'Avenir pour rénover son bâtiment. Ce projet prévoit de créer 5 appartements et de rénover la salle de répétition. Cette décision est motivée d'une part par le côté historique et patrimonial important du bâtiment de la Société de l'Avenir et d'autre part parce qu'aucun intérêt privé n'est concerné par ce projet.

Service des contributions

Le CC nomme Maude Roserens, déjà collaboratrice du service, en qualité de taxatrice. Son poste actuel sera mis au concours.

Centre sportif: modules provisoires pour le restaurant

Le CC a proposé au Conseil général du 22 mars suivant l'acquisition de 18 containers pour un montant de CHF 358 000.– TTC, afin d'accueillir provisoirement le restaurant du Centre sportif Time-out, durant les travaux de la partie « Détente » du Centre sportif. Ces portacabines seront posées sur le bunker du Centre sportif. Le bureau d'architecture Philippe Bruchez a été mandaté pour gérer ce projet.

Brochure communale, Bagnes pratique, édition 2017

Le CC accepte l'offre de la Société Inédit pour la réalisation d'une nouvelle édition de la brochure communale qui prévoit un concept de financement par encarts publicitaires.

Rénovation du Café des Amis: utilisation des locaux à court terme

Ce bâtiment sera disponible au début de l'été prochain. Durant la rénovation du bâtiment principal de la Maison de Commune, le CC décide que l'ancien Café des Amis sera utilisé par le président, le greffe communal, le Service des contributions et pour la salle du Conseil communal.

Petit-déjeuner équitable organisé par le Magasin du Monde du Châble

Le CC réitère son soutien à ce petit-déjeuner local organisé dans le cadre du Verbier Festival, pour un montant de l'ordre de CHF 5000.–.

AVIS DU CONSEIL GENERAL

Réuni en séance le 30 janvier 2017, en présence de 45 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il a élu les membres du bureau du Conseil général :

- a) **Présidente: M^{me} Mélanie Mento**, 40 voix pour, 3 bulletins blancs, 2 voix éparses.
- b) **Vice-Président: M. Rodolphe Perreten**, 42 voix pour, 1 bulletin blanc, 2 voix éparses.
- c) **Secrétaire: M. Nicolas Jost**, 45 voix pour.

2. Il a nommé à l'unanimité ses commissions permanentes et ses commissions ad hoc.

3. Il accepte par 43 voix pour et 1 abstention les modifications mineures (voulues par le Canton) du Règlement de soutien à la jeunesse, déjà approuvé en séance du 23 novembre 2016.

Adjudications - du 10 janvier au 20 mars 2017

DATE	DOMAINE	LIEU / SECTEUR	TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	ÉTAT
24.01.17	Centre sportif	Verbier	Protection solaire	Schenker Storen AG	Printemps 2017
24.01.17	Centre sportif	Verbier	Menuiserie intérieure	Benoit Carron SA	Printemps 2017
24.01.17	Centre sportif	Verbier	Palan	Brun Marti Dytan AG	Printemps 2017
24.01.17	Centre sportif	Verbier	Faux-plafonds	Plafonmétal SA	Printemps 2017
07.02.17	Energie	Le Châble	Accompagnement projet de quartiers 2017	Cert Ingénierie SA	Printemps 2017
07.02.17	Centre sportif	Verbier	Peinture de sol sans joint	Mega SA	Printemps 2017
07.02.17	Ecole de Versegères	Versegères	Charpente bois	Deslarzes Charpente SA	Printemps 2017
07.02.17	Ecole de Versegères	Versegères	Installations électriques	Grichting & Valterio SA	Printemps 2017
07.02.17	Ecole de Versegères	Versegères	Fourniture d'énergie, production et distribution de chaleur	Consortium Energi eau sàrl & JM Sarrasin SA	Printemps 2017
07.02.17	Ecole de Versegères	Versegères	Fondations spéciales, terrassements, canalisation	Manenti-Farquet & Vaudan	Printemps 2017
21.02.17	Travaux publics	Torrent de Montagnier	Étude pour la notice d'impact sur l'environnement	Grenat Sàrl	En cours
21.02.17	Travaux publics	Torrent de la Tournelle	Travaux de génie civil du secteur inférieur	Manenti Farquet SA	Printemps 2017
21.02.17	Travaux publics	Torrent de la Tournelle	Suivi de chantier	Cert SA	Printemps 2017
21.02.17	Décisions diverses	Verbier	Centre sportif, façade ventilée	Consortium Sochame BD, H. Buchard SA + Dénériaz SA	Printemps 2017
21.02.17	Décisions diverses	Verbier	Centre sportif, ferblanterie et couverture	Tecton Abdichtungen AG	Printemps 2017
28.02.17	Centre sportif	Verbier	Carrelage et faïences	Gaëtan Rossier & fils SA	Printemps 2017
07.03.17	Sécurité	Sarreyer	Filet pare-pierres	Geobruigg AG et MTM Maret SA	Automne 2017

« J'AI LA CHANCE D'HÉRITER D'UN OUTIL EXTRAORDINAIRE »

Joël Di Natale est à la tête du SIB-Groupe depuis juillet 2016. Le nouveau directeur du Service des eaux et énergie de la commune, et des sociétés filles (SOGESA, SEDRE SA et GECAL SA), présente les défis qui attendent l'entreprise ces prochaines années.

Quelle est votre impression après ces quelques mois d'activité à la tête du SIB-Groupe?

Joël Di Natale : L'accueil a été magnifique et je suis positivement impressionné par la qualité de l'outil qui est mis entre nos mains. Nos compétences sont à la pointe, nos infrastructures en bon état et nos entreprises présentent un taux de fiabilité extraordinaire : les incidents tels que pannes ou pollutions sont rarissimes, en comparaison valaisanne.

Vous avez été choisi pour piloter cet ensemble de services. Qu'est-ce qui a plaidé en votre faveur, à votre avis?

Aux décideurs de le dire, mais je peux imaginer que la diversité de mon parcours a joué un rôle. J'ai travaillé et je me suis formé successivement dans les domaines de la finance, de la sécurité, de la diplomatie, du marketing, de la formation pour adultes et de l'environnement. Mes racines sont à Praz-de-Fort et je connais bien le tissu socio-économique local, pour avoir passé douze ans à la vice-présidence d'Orsières. Enfin, je suis fou amoureux du

Valais, de l'Entremont et de « mes » montagnes, j'ai plusieurs 4000 à mon actif, ainsi qu'un brevet de parapente.

Un parcours varié, qui ne prédestine pas forcément aux Services industriels?

En effet je ne réfléchis pas comme un ingénieur et mon approche est différente, mais elle se révèle extraordinairement complémentaire. L'ensemble des prestations réunies au sein du Groupe est d'une grande complexité, qui ne s'apprend pas toujours dans un manuel. Et nous aurons besoin de ces différentes perceptions pour les défis qui nous attendent.

Justement ces défis, quels sont-ils?

Le défi majeur sera de garder nos clients sur la durée. Car horizon 2020-2025, nous devons nous attendre à une libéralisation complète du marché de l'électricité. Il nous faudra alors jouer sur un terrain très ouvert, face à de gros acteurs qui pour certains pèsent dix à cent fois plus lourd que nous (notamment BKW, Romande Energie ou Groupe E). Il faudra que nous soyons bien

positionnés pour tenir le choc et offrir à nos clients des prestations multiservices de qualité.

Comment concrètement?

Nous ne sommes pas de taille à concurrencer de tels poids lourds, mais nous pouvons par contre jouer sur trois éléments-clés : la sécurité d'approvisionnement, la proximité et la palette complète de services que nous proposons. Nous connaissons le terrain et nous sommes capables d'intervenir rapidement, dans plusieurs domaines. À nous de faire valoir nos forces et de fidéliser notre clientèle.

Vous estimez pouvoir gagner en notoriété dans la région?

C'est certain ! La gamme de services proposés par notre groupe est étendue. Dans les domaines de l'eau potable, eaux usées, chauffage à distance, électricité, nouvelles énergies, mobilité électrique, optimisation énergétique, etc., nous ne proposons pas seulement l'approvisionnement de base, mais aussi des prestations plus spécifiques, comme des audits qui permettent de réduire sa consommation par exemple. Or tout cela est mal connu. Encore une fois : nous disposons d'un pôle de compétence exceptionnel. Il faut que le client sache qui nous sommes et de quoi nous sommes capables ; le tout en étroite collaboration avec le tissu économique local : nous sommes une entreprise locale qui engage local !

Vous avez évoqué aussi la question des structures?

Notre mode d'organisation doit être optimisé par certains aspects. Il s'agirait de gagner en souplesse, de façon à pouvoir travailler de manière plus transversale, mieux nous positionner sur le marché et proposer de nouveaux produits.

Au-delà des défis, des rêves?

Oui je pense que nous avons des cartes à jouer dans le développement de produits justement. Je fais le pari que nous serons à même de faire breveter l'une de nos innovations d'ici quelque temps. Je crois également que nous sommes aptes à exporter notre savoir-faire, car nous avons de réelles compétences à cet égard, qui sont recherchées à l'étranger. La réputation du « swiss made » n'est plus à faire ; nous y travaillons mais... d'abord près de chez nous !

Propos recueillis par Anne-Sylvie Mariéthoz



250 ANS DU COLLÈGE DE BAGNES

Assidu, rêveur ou dissipé : quel élève étiez-vous? Le collège marque ce jubilé tout au long de l'année scolaire par plusieurs manifestations. Parallèlement, le Musée de Bagnes propose une immersion en classe, entre souvenirs et réflexion.



et de la partager avec la population. À n'en pas douter, cet événement marquera leur mémoire », conclut le directeur.

ET VOUS, QUEL ÉLÈVE ÉTIEZ-VOUS?

L'exposition du Musée de Bagnes nous met directement dans l'ambiance : prière de passer par le vestiaire et de se déchausser! «Aucun écolier n'entrera en classe sans être bien propre, peigné, lavé et modestement habillé» rappelle le règlement de 1766. Aujourd'hui, les codes sont exprimés différemment, «mais ils ne sont pas moins omniprésents», relève l'anthropologue Mélanie Hugon Duc, commissaire de l'exposition. Or si le respect des consignes reste un enjeu important pour le corps enseignant, les objectifs poursuivis par les élèves sont bien plus divers et secrets. Trouver sa place, se faire bien voir, se distinguer, etc., sont autant de buts cruciaux, mais tacites.

C'est l'un des aspects ludiques de ce parcours, que de nous faire constamment croiser les points de vue. Le voyage dans le temps en est un autre. D'abord le temps historique, avec un bref rappel des circonstances de la création du collège, à l'initiative du capucin Héliodore Bourgoz. Aucune vallée latérale du Valais romand ne possédait une école secondaire à cette époque. Aussi les gens voyaient-ils arriver cette institution avec méfiance, car ils craignaient qu'on ne transforme leur progéniture. Il a fallu toute la résolution de l'évêque pour l'imposer finalement. Depuis l'institution a formé une ribambelle d'instituteurs, de prêtres, de militaires, de fonctionnaires, d'avocats, d'artistes,... rappelle l'exposition, mais aucune fille jusqu'en 1966. La mixité qui permet la cohabitation des garçons et des filles est-elle un gage d'égalité? Rien n'est moins sûr! Les temps changent mais certains faits demeurent. Le temps rythme la vie de l'institution, il s'écoule inexorablement et nous l'éprouvons pourtant si différemment selon les circonstances. Qu'on le tue, qu'on le perde ou qu'on cherche à le rattraper: il est avant tout un reflet de nos états d'âme.

Anne-Sylvie Mariéthoz

«Nous avons profité de ces festivités pour construire un projet d'école sur toute une année», indique le directeur du collège de Bagnes, Alain Maret. La bibliothèque a ouvert les feux par trois présentations sur l'évolution de la littérature jeunesse. Puis chacun a mis la main à la pâte pour concevoir une exposition qui a pris place au cœur du collège. Tandis que les enseignants illustraient les changements intervenus dans les différentes branches, les élèves sont allés recueillir les souvenirs de leurs grands-parents, pour ramener quelques faits curieux ou pittoresques sur l'école d'autrefois. Ceux dont les parents ont fréquenté l'école d'un autre pays – comme le rappelle le directeur: «les élèves viennent actuellement de tous les continents sauf l'Australie» – devaient ramener des éléments propres au système scolaire de leur pays. Pour quelques mois, le préau du collège s'est donc rempli de visages et

d'anecdotes, de matériel scolaire d'hier et d'aujourd'hui. «On s'aperçoit que si les objectifs fondamentaux sont toujours les mêmes, l'évolution est colossale en termes de supports et de méthodologie», commente Alain Maret.

La journée officielle de ce jubilé a eu lieu le samedi matin 8 avril, quand le collège a ouvert grand ses portes aux parents, à toute la population, anciens collaborateurs et autorités, invités à «jouer le jeu» au cours d'ateliers animés par les élèves. De l'économie familiale aux expériences scientifiques, en passant par l'informatique et le cours de langue: on a pu voir tout ce qui se passe à l'école! Enfin les festivités se terminent en apothéose au mois de mai, avec 220 élèves sur scène (voir programme ci-dessous). Une pièce de théâtre d'Alexis Giroud revient sur «la petite et la grande histoire» du collège. «Le but est de permettre aux élèves de s'approprier l'histoire de leur école

ÉVÉNEMENTS DU JUBILÉ

«DING, DENG, DONG», EXPOSITION AU MUSÉE DE BAGNES JUSQU'AU 28 MAI 2017

- > Les mercredis 3 et 10 mai à 19 h et les vendredis et samedis 5, 6, 12 et 13 à 20 h : spectacle des élèves du collège présenté à l'Espace Saint-Marc.
- > Vendredi 2 et vendredi 28 avril à 19 h, «Les années collège» (témoignages)
- > Les dimanches 7 et 14 mai à 17 h, «L'Oiseau-Lyre», théâtre d'ombres et de marionnettes, par Pierre Filliez et Jessica Nicholls, Shake Shake Theatre.

Réservations souhaitées au 027 776 15 25

UNE BIBLIOTHÈQUE PLUS VIVANTE QUE JAMAIS

Les collaboratrices de la bibliothèque de Bagnes vont à la rencontre du public et l'invitent à toutes sortes d'expériences autour de la lecture. Cette année encore, un riche programme d'animations est proposé.

C'est la question qu'on me pose tout le temps : « Est-ce que les gens lisent encore ? Bien sûr qu'ils lisent et ils aiment toujours autant le papier ! », déclare Virginie Santini Petoud, responsable de la bibliothèque de Bagnes. Non seulement le nombre de lecteurs ne diminue pas, mais il serait même en augmentation. En témoignent les nouveaux abonnés – environ 200 de plus chaque année – mais aussi les visites enregistrées sur la page Facebook de la bibliothèque et sur celle des coups de cœur, enfin, la vitesse avec laquelle la vitrine des nouveautés est dévalisée. Une vitrine concoctée avec amour et imagination par Anne Besson, en lien avec l'actualité du moment.

« À noter que nous avons vraiment de tout comme livres et pour tous les âges », relève la responsable. Depuis l'an passé, des livres en langues étrangères sont venus étoffer l'assortiment. Les lecteurs ont aussi désormais la possibilité d'emprunter des livres électroniques dans le catalogue romand, qui comprend environ quatre mille titres. « Mais il s'agit d'une offre complémentaire, qui n'ôte en rien l'envie de fréquenter le lieu, d'y partager des moments de

culture et de découverte », indique Virginie Santini Petoud. Comme elle aime à le rappeler : « cette bibliothèque n'est pas un espace de silence, mais un lieu d'échange ». C'est pourquoi sa collaboratrice Anne Besson et elle-même ont à cœur de proposer un programme, qui permet d'animer les lieux et de fidéliser le public. Une à deux expositions sont présentées chaque année, qui sont bien fréquentées notamment par les classes. « Beaucoup de nos activités s'adressent aux plus petits, mais elles n'excluent pas les grands. Il n'y a pas besoin d'être un enfant pour goûter à la magie des contes », souligne Virginie Santini Petoud. Enfin « parce qu'il est aussi important d'aller vers les gens que de les faire venir », les collaboratrices de la bibliothèque de Bagnes se rendent au domicile des personnes qui ne peuvent se déplacer, ainsi qu'au home de la Providence. Et cet été, la bibliothèque devrait concrétiser sa présence au cœur du village par une nouvelle initiative. Une cabane à livres doit être installée au bord d'un chemin bien fréquenté du Châble. « L'idée est de proposer aux promeneurs de s'arrêter un moment et s'ils apprécient cet instant, de venir prolonger l'expérience chez nous », résume Anne Besson.

Anne-Sylvie Mariéthoz

> CALENDRIER DES ANIMATIONS



AVRIL

21 Conte pour enfants dès 4 ans
par Christine Métrailler, de 14 h à 16 h
(sur inscription)

MAI

Exposition « Stop, ça déborde ! »
sur le thème des déchets

17 Cocci-contes né pour lire, de 10 h à 11 h

JUIN

Exposition « Stop, ça déborde ! »
sur le thème des déchets

1^{er} JUILLET AU 15 AOÛT

Fermeture annuelle et réaménagement des locaux

AOÛT

25 Balade étoilée à Champsec, dès 19 h 30
organisée en collaboration avec le Musée
et le CREPA

SEPTEMBRE

20 Cocci-contes né pour lire, de 10 h à 11 h

OCTOBRE

11-21 Exposition, conférences et ateliers
sur les champignons,
par le Cercle mycologique d'Entremont.

18 Cocci-contes né pour lire, de 10 h à 11 h

NOVEMBRE

3 Conte pour enfants dès 9 ans
par Christine Métrailler, 20 h
(sur inscription)

22 Cocci-contes né pour lire, de 10 h à 11 h

DÉCEMBRE

22 Vin chaud et soirée conte pour les familles
par Christine Métrailler, de 17 h 30 à 19 h



VISAGES DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL

Vous les avez élus à la fin de l'année dernière. Présentation du nouveau Conseil communal in corpore.

Éloi Rossier, président (2013 –)

Parti démocrate-chrétien. Le Châble. 17.05.1953. CG 1996-2000. Ancien directeur de l'école privée Maya-Joie. Membre du présidium de Swiss-Ski 2004-2012. Président Banque Raiffeisen Bagnes-Vollèges 2006-2013. Marié, trois enfants, deux petits-enfants.

Dicastères > Administration générale et aménagement du territoire (président), Finances, contributions et cadastres (vice-président), Energie SIB (membre).



Photos pp. 10-11 © Alpinimages

Jean-Baptiste Vaudan, vice-président, (2017 –)

Parti démocrate-chrétien. Le Martinet. 12. 05.1977. Avocat. Marié, un enfant.

Dicastères > Travaux publics et environnement (président), Construction et bâtiments (vice-président), Administration générale et aménagement du territoire (membre).



William Besse, conseiller communal, (2013 –)

Parti démocrate-chrétien. Bruson. 10.03.1968. CG: 2001-2012, Commission aménagement du territoire, constructions. Expert pour la formation des professeurs de ski, professeur de ski, indépendant dans la rénovation et la pose de parquet. Marié. Deux enfants.

Dicastères > Bourgeoisie et agriculture (président), Travaux publics et environnement (vice-président), Sécurité, santé et protection de la population (membre).



Norbert Fellay, conseiller communal, (2013 –)

Parti démocrate-chrétien. Verbier. 20.03.1960, CG: Commission de gestion 2001-2012. Comptable. Marié, trois enfants, 2 petits-enfants.

Dicastères > Energie (SIB) (président), Bourgeoisie-agriculture (vice-président), Finances, contributions et cadastres (membre).



Vincent Michellod, conseiller communal, (2017 –)

Parti démocrate-chrétien. Verbier. 21.08.1959. Conseil Général 2004-2016. Commerçant. Marié, 3 enfants.

Dicastères > Tourisme, promotion touristique, culture, sports et jeunesse (président), Sécurité, santé et protection de la population (vice-président), Affaires sociales, éducation, paroisse (membre).



Yves Bruchez, conseiller communal (2009 –)

Union démocratique du centre. Le Cotterg. 23.02.1973. Agriculteur. Marié.

Dicastères > Sécurité, santé et protection de la population (président), Tourisme, promotion touristique, culture, sports et jeunesse (vice-président), Bourgeoisie et agriculture (membre).

Anne-Michèle Lack, conseillère communale, (2017 –)

Parti libéral-radical. Villette. 15.10.1962. Conseillère générale du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Responsable information et accueil à l'Office du tourisme du Châble. En couple, 1 fille.

Dicastères > Affaires sociales, éducation, paroisse (présidente), Energie SIB (vice-présidente), Constructions et bâtiments (membre).

**François Corthay, conseiller communal, (2013 –)**

Parti libéral-radical. Villette. 04.04.1965. Vice-président du CG 2001-2007. Président du CG 2007-2012. Vice-président de la commune 2013-2016. Spécialiste en gestion d'entreprise. Marié, cinq enfants.

Dicastères > Finances, contributions et cadastres (président), Administration générale et aménagement du territoire (vice-président), Travaux publics et environnement (membre).

**Antoine Cretton, conseiller communal (2017 –)**

Parti Entremont Autrement. Le Martinet/Versegères. 16.12.1973. Cinéaste. Célibataire.

Dicastères > Constructions et bâtiments (président), Affaires sociales, éducation, paroisse (vice-président), Tourisme, promotion touristique, culture, sports et jeunesse (membre).

**Frédéric Perraudin, secrétaire communal (2004 –)**

Le Châble. 21.08.1967.

Juriste. Marié, trois enfants.

>

LE CHIFFRE

9

Depuis la votation de juin dernier, le Conseil communal de Bagnes a été réduit à neuf membres.

SOUTIEN À LA JEUNESSE : NOUVELLE APPROCHE

La commune a revu les bases de son soutien à la jeunesse (anciennement aide à la famille). Le nouveau règlement permet de mieux valoriser cette aide communale, tout en impliquant les bénéficiaires.



représentait parfois un vrai casse-tête d'attribuer la déduction au bon ménage.

« Nous avons cherché une solution qui implique mieux les jeunes et qui leur fasse bénéficier directement de ce soutien », indique la conseillère générale. En s'inspirant des expériences faites dans d'autres communes, la commission a rapidement opté pour le système des chèques, dont le principe est le suivant : chaque enfant domicilié dans la commune reçoit des bons, qu'il peut échanger contre du matériel ou des services proposés par des prestataires locaux. Concrètement, l'enveloppe globale affectée au soutien à la jeunesse est maintenue : 500 000 francs, dont 20 000 réservés à l'aide d'urgence. Trois catégories de destinataires ont été définies, qui bénéficieront de prestations différentes (lire l'encadré). La commission a souhaité prolonger le soutien jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, tout en le réservant aux jeunes en formation.

« L'aide communale est ainsi mieux valorisée », relève Aude Michellod. De plus, les jeunes sont plus responsabilisés dans cette nouvelle façon de procéder, car il leur incombe de faire la démarche auprès de la commune et ils disposent d'un certain délai pour le faire. « Cette nouvelle pratique s'inscrit dans une politique de promotion de la jeunesse et de prévention », indique Aude Michellod, car elle incite les jeunes à pratiquer des activités, tout en favorisant les associations et commerces locaux.

Anne-Sylvie Mariéthoz

« Il fallait remettre au goût du jour ce règlement qui datait de vingt ans », explique la conseillère générale Aude Michellod. La commission qu'elle préside au sein du législatif (santé, affaires sociales, paroisses, jeunesse & sport) a été mandatée pour réexaminer les principes du soutien communal à la jeunesse et proposer des améliorations. Premier point problématique relevé : le fait que ce soutien restait largement inaperçu des

principaux intéressés, à savoir les jeunes, tout en occasionnant un travail administratif important. Dans l'ancienne pratique, l'aide était en effet octroyée sous la forme d'une déduction fiscale, notifiée sur le bordereau d'impôt communal adressé aux parents, explique Aude Michellod. Or au vu de l'évolution des modèles familiaux, il n'était pas toujours facile de retrouver les destinataires. Pour le Service des contributions cela

LES PRESTATIONS EN BREF

Pour les 0-3 ans :

Un chèque de 50 sacs poubelles (la taxe au sac entre en vigueur en janvier 2018).

Pour les 0-15 ans :

Un chèque « scolaire » et trois chèques « sport-culture », à échanger dans les commerces locaux participant à l'action. Ces chèques peuvent servir à l'acquisition de matériel ou à financer une inscription à un club.

Pour les 16-25 ans :

Sur demande et pour autant qu'il soit encore en formation, chaque jeune peut bénéficier d'une aide communale à la formation. La somme est redéfinie chaque année, en fonction du nombre de destinataires. À chaque rentrée, les jeunes domiciliés dans la commune sont informés de cette opportunité de bénéficier d'une aide.

Le règlement complet peut être consulté sur le site de la commune : www.bagnes.ch



HAUSSE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Un nouveau tarif est en vigueur pour la taxe de séjour, depuis le 1^{er} novembre 2016. Le but est de dégager de nouvelles recettes pour soutenir le secteur touristique. En contrepartie, les hôtes bénéficieront d'une carte de loisirs donnant accès à un bouquet d'offres attrayant.

Le tarif de la taxe de séjour n'avait plus été modifié depuis 1996. Il a été revu à la hausse et mis en application au début de l'hiver, après avoir été largement approuvé par les sociétés de développement et par le Conseil général. Ainsi, à Verbier, la taxe de base passe-t-elle de 2,50 à 4 francs, tandis que dans le reste de la vallée, elle se monte désormais à 3 francs au lieu de 1,50 franc aujourd'hui. Tous les hôtes doivent s'acquitter de cette taxe, mais ils peuvent bénéficier en échange d'un accès gratuit à plusieurs offres de transports et de loisirs.

PLUS DE MOYENS POUR LE TOURISME

Un processus de consultation s'est effectué en 2016, auprès des différents acteurs et prestataires, commerçants, cafetiers, etc. « Il a fallu beaucoup discuter et adapter le nouveau règlement, mais tout le monde a compris les objectifs en fin de compte », indique le directeur de l'Office du tourisme de Verbier/Val de Bagnes, Joël Sciboz. Le premier de ces buts est d'améliorer la situation financière de la Société de développement pour lui donner les moyens d'assumer ses tâches d'information, d'accueil et d'animation. Selon une réflexion déjà ancienne, l'idée est de faire vivre la destination Verbier/Val de Bagnes et d'y attirer les touristes dix mois par an. Aussi le tourisme bagnard doit-il se donner les moyens de ses ambitions. De plus, si on la compare aux taxes pratiquées

par d'autres pôles touristiques suisses, on voit que la taxe appliquée à Bagnes se situe encore dans une moyenne tout à fait raisonnable, voire basse, affirme Joël Sciboz.

AUGMENTER LA FRÉQUENTATION

« Cette taxe se veut également incitative. En d'autres termes, il s'agit d'augmenter la fréquentation des lits existants », déclare Jérôme Maret, chef du Service finances & controlling. « S'ils mettent leur bien en location, les propriétaires qui paient un forfait annuel peuvent bénéficier d'une déduction l'année suivante », explique le chef de service. « Plus ils louent, plus leur taxe se réduit ». Il indique que cette révision du règlement a aussi été l'occasion de clarifier les critères et d'inventorier les biens, afin de lutter contre un certain « coulage » dans la pratique. « L'idée est de pouvoir taxer l'ensemble des personnes en séjour, que ce soit une personne de passage avec un tarif journalier ou un propriétaire régulier – s'il n'est pas domicilié – avec un tarif forfaitaire fondé sur le nombre de pièces », explique le chef de service. Ce qui n'empêche pas d'être accommodants quand les circonstances le justifient. « Un bien non accessible à l'année n'aura qu'une demie taxe et il y a des exceptions sur lesquelles le Conseil peut entrer en matière : le règlement le prévoit, la pratique le dira ! ».

Anne-Sylvie Mariéthoz

NOUVELLE CARTE LOISIRS

La taxe se veut incitative à double titre, car elle donne également droit à un précieux sésame. Toute personne qui s'acquitte de la taxe auprès de l'Office du tourisme ou de son hébergeur reçoit en contrepartie une carte loisirs liée à une multitude d'avantages. Celle-ci permet en effet d'accéder gratuitement à tous les transports (y compris les remontées mécaniques en été), au Centre sportif, au Musée et aux maisons du patrimoine, ainsi qu'aux animations proposées par l'Office du tourisme. « Cette offre sera en vigueur dès cet été et elle est susceptible d'être étoffée par la suite, en fonction des opportunités de partenariat, du financement et de l'intérêt des hôtes », explique Joël Sciboz. « Nous voulons que nos hôtes puissent voir les effets concrets de cette taxe et qu'ils puissent constater comment cet argent est investi et comment il leur bénéficie en retour. Nous voulons proposer une offre suffisamment alléchante, pour qu'ils aient envie de jouer le jeu ». Nous reviendrons sur les détails de cette carte dans une prochaine édition.

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site internet www.verbier.ch, sur la page : <http://www.verbier.ch/fr/station-infos-pratiques/infos-pratiques/taxes-de-sejour/taxes-de-sejour.htm>

>

90 ANS CETTE ANNÉE

Bagnes ne fêtera pas de centenaire cette année, mais 19 personnes passeront le cap des nonante ans. La commune compte à ce jour près d'une septantaine de personnes âgées de plus de 90 ans. Nous avons le plaisir de féliciter les 19 nonagénaires qui ont fêté ou fêteront leur anniversaire durant l'année 2017, en leur souhaitant tout le meilleur :

- > Paule Marthe Dean, 14.01.1927
- > Cyrille Gabbud, 22.01.1927
- > Suzy Masson, 19.02.1927
- > Ennio Berta, 20.02.1927
- > Monique Kinsky, 25.02.1927
- > Marie Fusay, 05.05.1927
- > Georges Machoud, 28.05.1927
- > Cécile May, 12.06.1927
- > Denise Clerc, 27.07.1927
- > Renato Sella, 03.08.1927
- > Ida Michaud, 06.08.1927
- > Zette Baillifard, 09.08.1927
- > Marguerite Besse, 29.08.1927
- > Berthe Maret, 30.08.1927
- > Claudine Blin Barré, 30.09.1927
- > Erika Hennig, 13.10.1927
- > Arlette Nouel, 14.10.1927
- > Marceline Zbinden, 25.11.1927

>

HORAIRE DU BUREAU DE VOTE

L'introduction du vote par correspondance ayant induit une forte baisse de fréquentation des bureaux de vote dans les villages, les citoyens bagnards peuvent exercer leur droit au bureau de vote central du Châble, à la Maison de commune. Les horaires du bureau de vote du Châble sont les suivants :

- > Samedi, de 19 h à 20 h
- > Dimanche, de 9 h à 11 h



LOUIS MARET ET LE RÊVE DU SIX-BLANC

Il a posé la première pierre de Télébruson. Du Sappey à Yverdon-Les-Bains en passant par Oerlikon. Louis Maret n'a jamais oublié la vallée où il est né. Un petit aperçu du parcours de ce Brusonin entreprenant et visionnaire.

« Les jeunes gens étaient nombreux à quitter la vallée, par manque de perspectives. Ayant eu la chance de faire des études supérieures, je me suis dit qu'il fallait que je fasse quelque chose pour les gens d'ici », raconte Louis Maret. À cette époque, la fin des années 50, le jeune ingénieur a des contacts dans les milieux scientifiques de Suisse romande et on le sollicite pour faire venir une industrie à Bagnes. Mais il estime plus prudent de tabler sur les ressources propres à la vallée. « Ce qui peut faire la fortune de ce pays, c'est la nature, le paysage, et c'est une matière première qui ne se délocalise pas ! », analyse-t-il. Ancien petit berger et montagnard chevronné, il connaît bien la région pour l'avoir abondamment parcourue. Notamment les pentes du Six-Blanc qu'il a gravies avec ses skis de frêne de fabrication maison, équipés de cordes. Or la descente est fabuleuse : « Il n'y a pas de doute : on a là un beau domaine skiable », se dit-il.

PREMIÈRES PÉRIPIPÉTIES

Avec quelques amis bagnards, Louis Maret se prend à rêver d'une petite station familiale, attirant les sportifs et les amoureux de la nature. Il élabore des projets pour des demandes de concession (il y en aura beaucoup ! Aujourd'hui il ne les compte plus). Suite à une annonce repérée dans le journal, il se rend à Gstaad en compagnie de Pierre Filliez, pour récupérer une installation de télésiège vendue à un prix très avantageux. Mais les compères doivent déchanter une fois sur place, car il manquait un zéro dans le chiffre annoncé. Du coup, le projet change de dimension et il faut s'entourer d'un nombre de souscripteurs autrement plus important. On lance un comité d'initiative et la première société de « Télésiège des Mayens de Bruson SA » voit le jour en 1961.

VITRINE NATIONALE

Trois installations suivront : les liaisons Bruson – La Côt, La Côt – Moay et Moay – La Pasay, ainsi qu'un petit restaurant et un logement pour groupes. Le consortage de Mille – Six-Blanc cède 16 hectares de pâturages. L'idée est de développer « une petite station, la plus pittoresque possible, qui soit un complément de Verbier ». L'exposition de 1964 offre à Bruson une vitrine nationale. C'est l'occasion de parler à la presse et de créer des contacts. De nouveaux ambassadeurs sont conquis par la région, notamment les alpinistes Michel Vaucher et Loulou Boulaz.

TÉLÉBRUSON VERSUS TÉLÉVERBIER

L'histoire se poursuit, comme de juste, par un mariage. Celui-ci nécessitera quelques rondes de discussion mais « la fusion a toujours été notre idée dès le départ », précise Louis Maret, qui siégera vingt-deux ans durant dans le Conseil d'administration de Téléverbier SA et sept ans dans son Comité de direction. Il faut dire que le couple Maret s'est totalement impliqué dans la gestion des remontées mécaniques de Bruson. Sauf la desserte de l'installation, ils se sont occupés d'à peu près tout le reste : de quoi remplir largement les dimanches et les soirées ! Or les développements sont toutefois sérieusement ralentis dès les années 70. La faute à des prescriptions et des coefficients de sécurité toujours plus exigeants. « Sans compter les vingt ans de conflit avec le WWF », note Louis Maret, qui avait élaboré des projets comprenant la région de Mille et des Arpalles. À quand l'inauguration du télésiège du Six-Blanc, qui a motivé toute l'affaire au départ ? « J'y assisterai depuis

en haut, si Dieu le veut », conclut l'ingénieur, en espérant se tromper pour une fois...

BIOGRAPHIE EXPRESS

Né en 1931 au Châble, Louis Maret a quitté la vallée à l'âge de quinze ans pour poursuivre ses études. Après une maturité scientifique à Sion, il décroche en 1955 son diplôme d'ingénieur électricien à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Sa carrière se partage ensuite entre la recherche et l'enseignement. La formation le captive et il s'implique en particulier dans la mise en place de l'école d'ingénieurs de l'Etat de Vaud (aujourd'hui : Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud). Il est l'auteur de 5 brevets d'invention, dont une première mondiale : le régulateur de vitesse des trains, développé en collaboration avec la SNCF. Louis Maret participe aussi à divers projets de développement sur le continent africain. Marié depuis 1959 à Janine Rittener, il est le père de deux filles, Véronique et Florence, nées en 1961 et 1965. **Anne-Sylvie Mariéthoz**



STRUCTURE D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

«Graines de marmots» vous invite à sa matinée portes ouvertes

Depuis novembre 2016, les familles bagnardes disposent d'une nouvelle structure d'accueil enfants-parents. Ouverte aux enfants de 0 à 6 ans, elle favorise la rencontre des enfants avec d'autres autour de jeux et d'activités favorisant leur créativité. Elle permet également aux familles de se rencontrer. Deux personnes, professionnelles de la famille et de l'enfance, encadrent parents et enfants et sont à leur écoute.



sur place, en jouant avec son enfant, ou, au contraire, en le laissant libre dans ses jeux. La structure est aussi ouverte aux femmes enceintes et aux futurs pères.

MATINÉE PORTES OUVERTES LE 6 MAI

Habitué des lieux ou curieux? Nous vous invitons à la matinée portes ouvertes de Graines de marmots! Venez partager un moment autour d'un café-croissant (de 9 h à 11 h 30).

La structure s'adresse donc non seulement aux enfants, mais aussi à leurs parents qui auront l'occasion de souffler un peu, de parler avec d'autres personnes – adultes ou professionnel-le-s – de rire, d'écouter ou tout simplement d'observer dans la plus grande tranquillité les activités menées par les enfants et par les autres familles présentes.

«Graines de marmots» n'est pas une crèche. La présence d'un parent est obligatoire et ils restent responsables de leurs enfants, mais chacun est libre de choisir la manière dont il va se comporter

HORAIRE D'OUVERTURE

Pendant la période scolaire

Mardi après-midi: 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi matin: 9 h - 11 h 30

Fréquentation libre, sans inscription, CHF 2.- par famille

CONTACT

Tél. 027 777 11 87 -

Mail: grainesdemarmots@bagnes.ch

Graines de marmots, route de Montagnier 55, Le Châble

> VERBIER.CH
Le nouveau site internet de Verbier a été mis en ligne au mois de novembre.

À découvrir sous www.verbier.ch



LA CHAUX 2



Au début de la saison d'hiver, Téléverbier SA a inauguré le télésiège de La Chaux 2 en remplacement de l'ancienne installation quatre places à pincés fixes. Extrêmement fréquenté jusqu'en 2005, le télésiège avait pris un « sérieux coup de vieux » avec l'arrivée du Combimix la Chaux-Express. Ce nouveau télésiège débrayable à six places du constructeur Suisse « Garaventa » est long de 1100 mètres et a comme particularité un embarquement latéral, une première sur le domaine skiable de Verbier.

DIALOGUE AU SOMMET : VERBIER ART SUMMIT

Du 19 au 21 janvier 2017, la station bagnarde a accueilli son deuxième sommet international consacré aux questions artistiques.



Fondée en 2015, l'Association Verbiert Art Untold veut proposer une plate-forme internationale d'échange dédiée à l'art : une sorte de Forum de Davos, version culture. Il s'agit de promouvoir le rôle de l'art dans notre société et le cadre montagneux de Verbiert s'y prête à merveille, selon l'Association : un endroit sûr pour se rassembler et partager ses idées, loin de l'agitation habituelle des foires d'art internationales. L'Association ambitionne d'organiser un sommet tous les ans, parrainé chaque fois par une institution différente. Pour cette édition 2017, c'est le Musée Stedelijk d'Amsterdam qui était aux commandes et c'est à sa directrice, Beatrix Ruf, qu'est revenu le choix de la thématique et des orateurs invités. Quinze orateurs

sont intervenus sur le thème « L'importance de la taille ! (Dé)croissance du musée d'art du XXI^e siècle ». Qu'ils soient créateurs, collaborateurs d'institutions, philosophes ou scientifiques, ces intervenants avaient tous pour point commun de porter un regard critique sur notre monde contemporain et sur l'évolution de la scène artistique. Pour exemple, l'artiste Christopher Kulendran Thomas (UK) a ouvert les débats sur la question de l'influence des artistes dans le débat politique, en convoquant la figure de Donald Trump et des artistes qui ont manifesté contre lui. Tandis que l'architecte et urbaniste Rem Koolhaas (NL) a disserté sur l'empreinte environnementale du nuage (cloud), garant de notre mobilité digitale. **Anne-Sylvie Mariéthoz**

APRÈS LA CHASSE AUX ŒUFS...

Une fois les vacances de Pâques terminées, la ludothèque de Bagnes aura le plaisir de vous ouvrir ses portes pour une matinée jeux, le samedi 29 avril de 9 h à 12 h.

Les enfants seront à l'honneur, avec possibilité de jouer avec les ludothécaires, de tester des jeux et jouets et même de grignoter un petit quelque chose si leur ventre crie famine ! Et si le beau temps est de la partie, une partie des activités se déroulera également à l'extérieur... Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore la ludothèque, ce sera l'occasion de découvrir nos

locaux au sous-sol de l'école de Vilette, notre mode de fonctionnement et notre joyeuse équipe. D'ici là, nous vous accueillons avec plaisir aux horaires habituels : le mercredi et le vendredi, de 16 h à 18 h 30 et le samedi matin de 9 h à 11 h 30. Christine, Christelle, Séverine, Joëlle J., Joëlle D., Margot, Isabelle et Maud vous accueilleront avec plaisir et se réjouissent de votre prochaine visite.

Retrouvez-nous également sur www.ludo-bagnes.ch !

> AGENDA

- > **AVRIL**
- 22 Concert de la fanfare Fleur des Neiges, 20 h, Verbiert, salle de la Combaz
 - 23 Fête patronale et bal de la Saint-Georges, Lourtier
 - 29 Concert de la société de chant La Gentiane 20 h, Verbiert, salle de la Combaz
 - 29 La ludothèque s'ouvre à vous 9 h - 12 h, sous l'école primaire de Vilette

- > **MAI**
- 05 Ludothèque
Dès 14 h 30, sous l'école primaire de Vilette
 - 13 Fête patronale de la Saint-Michel, Bruson
 - 06 + 08 Bal de la Saint-Michel par la Jeunesse de Bruson
 - 21 Journée internationale des musées, Musée de Bagnes
 - 25 Fête de l'Ascension et messe de la 1^{re} communion, 10 h Église du Châble

- > **JUIN**
- 02 Ludothèque
Dès 14 h 30, sous l'école primaire de Vilette
 - 04 Tour du Val de Bagnes
 - 04 Concert de la société de chant L'Edelweiss 18 h, salle polyvalente de Lourtier
 - 05 Repas des aînés, Espace Saint-Marc
 - 09 Concert villageois par la fanfare La Concordia
 - 10 Fête patronale de la Saint-Bernard, Champsec
 - 17 Fête patronale de la Saint-Jean, Médières

IMPRESSUM

Tirage à 3800 exemplaires
Parution 4 fois par an
Journal d'information de l'administration communale de Bagnes
Rédacteurs de cette édition :
Anne-Sylvie Mariéthoz, Charly Veuthey
Responsable de la publication :
Groupe presse et information
Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble
Concept et réalisation graphique :
www.laligne.ch
Impression :
Publprint, Verbiert
Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement